

ÉLECTIONS PARTIELLES DU 12 JUIN 2022

AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES, COPROPRIÉTAIRES, COOCCUPANTS « NON DOMICILIÉS » DANS LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous inscrire sur la liste électorale municipale et celle de la Municipalité Régionale de Comté. **Si vous êtes une personne non-résidente de la municipalité de Piedmont, vous devez être propriétaire depuis le 27 avril 2021 pour pouvoir exercer votre droit de vote.**

N.B. : Votre demande d'inscription prend effet lors de sa réception et **demeure** valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

	À compléter (verso)
Propriétaire unique non domicilié d'un immeuble	Section 1
Occupant unique non domicilié d'un lieu d'affaires	Section 1
Copropriétaire indivis non domicilié d'un immeuble	Sections 1 et 2
Cooccupant non domicilié d'un lieu d'affaires	Sections 1 et 2

SECTION 1			
IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR			
Nom :			
Prénom :			
Date de naissance :			
	Année	Mois	Jour
Adresse de propriété, lieu d'affaires ou no. De lot :			
Adresse postale du domicile :			
Date d'achat de propriété ou de son occupation :			
	Année	Mois	Jour
Signature :		Date :	

SECTION 2	
PROCURATION DU COPROPRIÉTAIRE OU DU COOCCUPANT	
<i>Nous, soussignés, désignons à la majorité d'entre nous, la personne identifiée à la SECTION 1 comme personne à être inscrite à la liste électorale de LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT (MRC)</i>	
Prénom :	
Nom :	
Signature :	Date :
Prénom :	
Nom :	
Signature :	Date :
Prénom :	
Nom :	
Signature :	Date :